

19 mars 2018

Performance des OPC¹ - France • Janvier 2018

La performance des fonds non monétaires en hausse à 7,5 %

En janvier 2018, la performance annuelle des fonds non monétaires est en hausse de 1,7 point (7,5 % après 5,8 % en décembre 2017). Bénéficiant de la bonne tenue du marché des actions européennes, tous les types de fonds progressent, notamment les fonds actions (+3,3 points à 15,2 %), les fonds d'épargne salariale (+2,3 points à 9,0 %) et les fonds diversifiés (+1,3 point à 5,5 %).

La performance annuelle des fonds monétaires continue de se replier, passant de -0,23% à -0,24 %.

Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2014	2015	2016	déc.-17	janv.-18	encours janv-18
FONDS NON MONÉTAIRES	5,4	5,1	3,0	5,8	7,5	1 225
Fonds actions (b)	6,9	10,0	3,6	11,9	15,2	372
<i>dont fonds indiciels cotés (c)</i>	10,0	5,7	5,6	12,3	16,0	68
Fonds obligations (b)	5,1	0,9	2,7	0,6	1,0	282
Fonds diversifiés (b)	5,4	3,0	2,6	4,2	5,5	356
Fonds autres (d)	3,4	6,5	3,1	5,8	7,2	215
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	3,4	6,9	3,6	6,7	9,0	129
FONDS MONÉTAIRES	0,37	0,18	0,02	-0,23	-0,24	374

Source : Banque de France

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

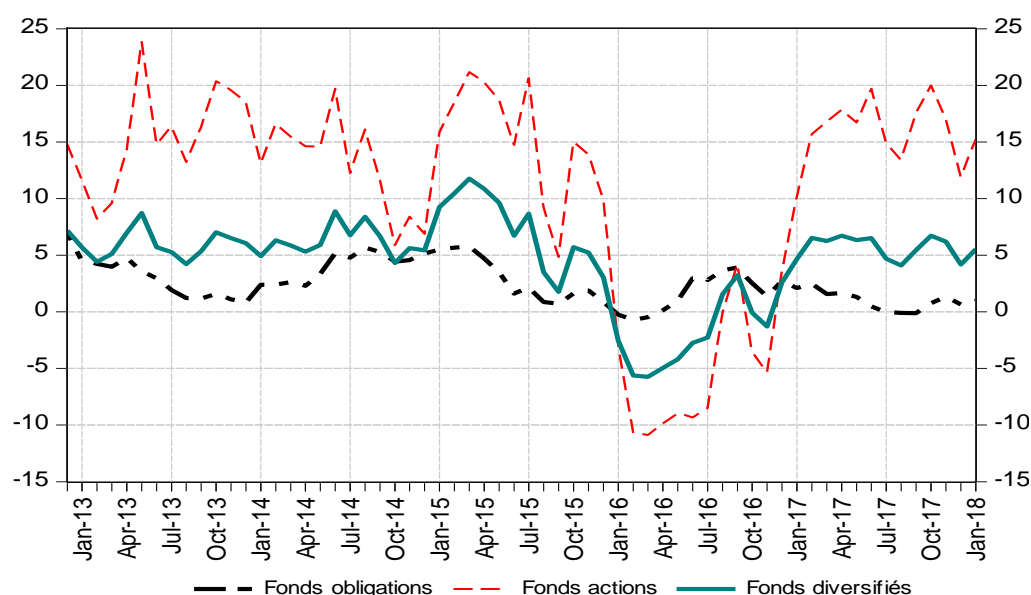
(b) Hors fonds d'épargne salariale (qui sont regroupés dans les fonds « autres »)

(c) Les fonds indiciels cotés sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

(d) Fonds à formule, fonds de capital investissement, « hedge funds » et fonds d'épargne salariale

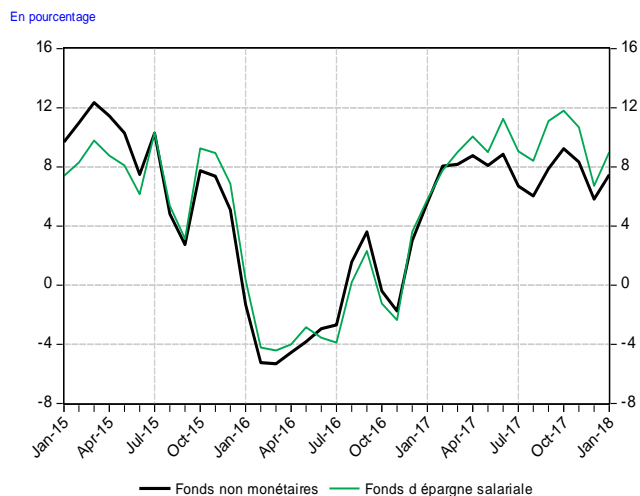
Performance annuelle des OPC actions, obligations et diversifiés

En pourcentage

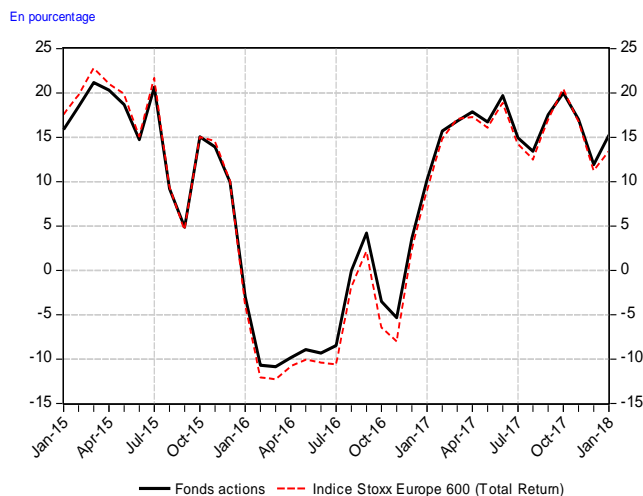


¹ OPC : Organismes de placement collectif

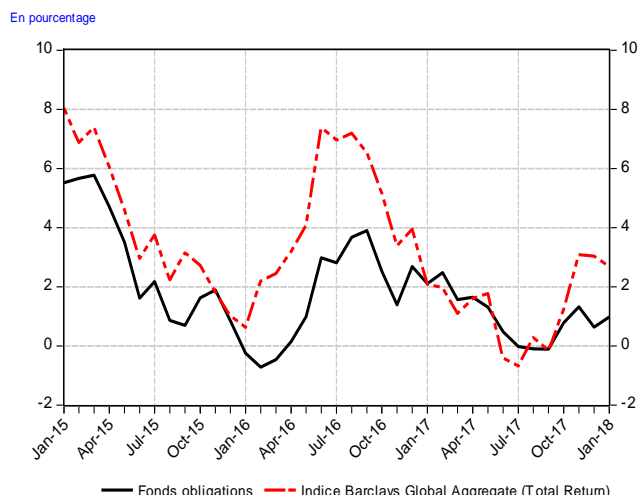
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)



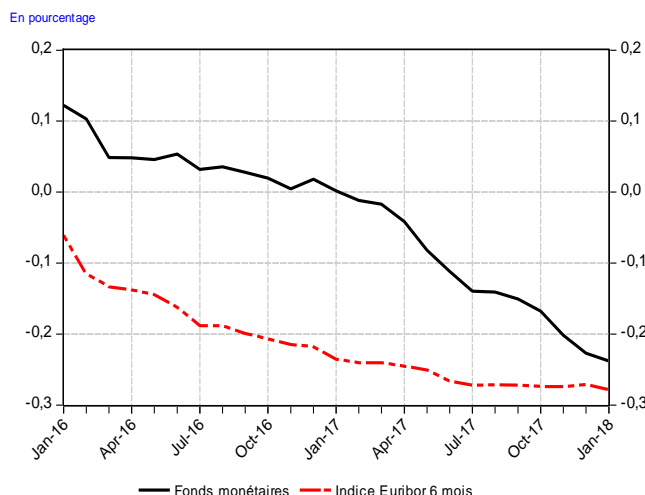
Performance des fonds actions (a)



Performance des fonds obligations (a)



Performance des fonds monétaires (a)



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice **Barclays** est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis).

